RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon 8

LALL LYON 8

INSCRIPTION AU LYCEE LUMIERE RENTREE 2026

Vous êtes **affecté(e) au lycée Lumière**. Votre inscription sera définitive lorsque tous les documents renseignés seront enregistrés par le service des inscriptions.

Attention ! Cette inscription administrative est OBLIGATOIRE, elle garantit votre place au lycée à la rentrée. Sans elle, votre affectation sera annulée et votre place proposée à un autre élève.

Attention ! pour une 1ère inscription au lycée (hors réinscription) la présence d'un représentant légal avec l'élève est OBLIGATOIRE (une attestation pour l'employeur peut être délivrée sur demande)

Le dossier est à déposer par vos soins aux dates suivantes :

Elèves affectés en SECONDE à la rentrée 2026 au lycée Lumière

Pour préparer l'inscription, l'élève peut retirer le dossier à renseigner Mardi 30 juin de 14h à 17h30 ou 1er juillet de 8h30 à 12h et de 13 à 16h30 ou le télécharger sur le site https://lumiere.ent.auvergnerhonealpes.fr/

Jeudi 2 juillet 2026

Nom de famille de l'élève commençant par	Horaire de remise du dossier*	Nom de famille de l'élève commençant par	Horaire de remise du dossier*
A à BA	8h	LE à NA	13h30
BE à CH	9h	NE à R	14h30
CI à GO	10h	S à Z	15h30
GR à LA	11h		

*** la remise personnalisée du dossier est précédée à chaque heure d'une information collective sur la 2GT**

Elèves affectés en PREMIERE à la rentrée 2026 au lycée Lumière

Pour préparer l'inscription, l'élève peut retirer le dossier à renseigner Mardi 30 juin de 14h à 17h30 ou le télécharger sur le site https://lumiere.ent.auvergnerhonealpes.fr/

Mardi 1er juillet 2026

De **8h30** à **12h30** Pour les élèves dont le nom de famille commence par **A** jusqu'à **I**
De **13h30** à **17h30** pour les élèves dont le nom de famille commence par **J** jusqu'à **Z**

Elèves entrants en TERMINALE à la rentrée 2026 au lycée Lumière

Lundi 22 juin 2026

De **8h30** à **12h30** Pour les élèves dont le nom de famille commence par **A** jusqu'à **i**
De **13h30** à **17h30** pour les élèves dont le nom de famille commence par **J** jusqu'à **Z**

Elèves hors académie, il conviendra de télécharger un dossier sur le site de l'établissement. En cas d'impossibilité de déplacement les jours d'inscription il faudra l'envoyer à l'adresse : inscriptions.0690035n@ac-lyon.fr **avant le 2 juillet 2026 (FORMAT Obligatoire .PDF pour l'ensemble des documents renvoyés)**

Documents à conserver	Documents à compléter et/ou à fournir	Documents à récupérer lors de l'inscription
Renseignements « service hébergement »	Fiche de renseignements (A3 4 pages)	**Pour les élèves concernés** Le dossier de demande d'internat (à voir avec les CPE) **Pour tous** Les dates de rentrée
	Pièce d'identité de l'élève	
	Fiche d'urgence	
Information « droit à l'image »	Fiche confidentielle de renseignements médicaux	
	Adhésion à la Maison Des Lycéens (MDL) (facultatif)	
	Note d'information - Laïcité	
	Copie de l'ASSR 2 pour les élèves de 2 et entrants en 1ère et Tales	
	Livret de famille (Parents + enfants)	
	RIB (pour faciliter paiements divers dont les bourses)	
	Dans le cas échéant, copie du PAP ou PAI en cours en 2025 2026	

ATTENTION, Pensez à vous inscrire pour obtenir votre PassRegion 26-27 indispensable pour avoir vos manuels à la rentrée : https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon

LALL LYON 8

DOSSIER D'INSCRIPTION LYCEE LUMIERE – SECONDE GT 2026-2027

INSCRIPTION EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

NOM: **PRENOM(S)** :

Boursier 2025/2026 : Oui ☐ Non ☐ **ASSR2** : Oui ☐ Non ☐

Redoublant(e) : Oui ☐ Non ☐

Établissement fréquenté en 2025/2026 (si nouveau entrant lycée)

Nom de l'établissement : **Ville** **Dpt.**

Pièces à joindre :

Photocopie ASSR2 ☐

RIB (si bourse celui du représentant qui formule la demande) ☐

Copie livret de famille parents et enfants ☐

Internat demandé : Oui ☐ Non ☐ (Pour les demandes d'internat, s'adresser directement au CPE qui réceptionne votre candidature, favorable selon critères d'attribution et dans la limite des places)

PARCOURS EN DOUBLE PROJET SPORTIF : Oui ☐ Non ☐

Pôle espoir (SHN) : (précisez le sport) Section sportive : (précisez le sport)

CHOIX DES ENSEIGNEMENTS

Langue vivante B : Espagnol ☐ Allemand ☐ Italien ☐ autre ☐ (préciser suivi CNED uniquement si suivi en3°)

0PTIONS FACULTATIVES (séries Générale et Technologies)

Arts plastiques ☐ Cinéma Audiovisuel ☐ Musique ☐ Latin ☐
(au choix 1 option, 2 si l'une d'elle est Latin / non compatible avec parcours sportif)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille : Sexe : M ☐ F ☐

Nom d'usage : Prénom 1 Prénom 2 : . Prénom 3 :

Nationalité :

Date de naissance : / / Pays de naissance : N° Département : (si France)

Commune de naissance :

☎Téléphone Domicile ☎Mobile (élève)

@Courriel (élève) :

Adresse (si propre à l'élève) Code postal : Commune :

REPRESENTANTS LEGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice (fournir les justificatifs). Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

REPRESENTANT LEGAL 1

Lien : ☐ Mère / ☐ Père / ☐ Ascendant / ☐ Fratrie / ☐ Autre membre de la famille / ☐ Tuteur / ☐ Elève lui-même / ☐ ASE / ☐ Educ / ☐ As Familial / ☐ autre (Précisez) :

Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom

Adresse (complète courrier) :

Code postal :

Commune : Pays : @Courriel :

☎Téléphone domicile : ☎ Travail :

☎Mobile : ☐ accepte les SMS

☐ autorise à communiquer son adresse postale et son courriel

☐ Consent à l'étude automatique de son droit de bourse ☐ Perçoit les aides (bourse)

Emploi : (renseigner la profession cf. annexe) code : Profession

FRATRIE : Autres enfants scolarisés dans l'établissement :

REPRESENTANT LEGAL 2

Lien : ☐ Mère / ☐ Père / ☐ Ascendant / ☐ Fratrie / ☐ Autre membre de la famille / ☐ Tuteur / ☐ Elève lui-même / ☐ ASE / ☐ Educ / ☐ As Familial / ☐ autre (Précisez) :

Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom

Adresse (complète courrier) :

Code postal :

Commune : Pays : @Courriel :

☎Téléphone domicile : ☎ Travail :

☎Mobile : ☐ accepte les SMS

☐ autorise à communiquer son adresse postale et son courriel

☐ Consent à l'étude automatique de son droit de bourse ☐ Perçoit les aides (bourse)

Emploi : (renseigner la profession cf. annexe) code : Profession

PERSONNE EN CHARGE DE L'ELEVE (personne chez qui l'élève habite et qui assure le suivi de la scolarité mais n'est pas représentant légal)

Lien : ☐ Mère / ☐ Père / ☐ Ascendant / ☐ Fratrie / ☐ Autre membre de la famille / ☐ Tuteur / ☐ Elève lui-même / ☐ ASE / ☐ Educ / ☐ As Familial / ☐ autre (Précisez) :

Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom

Adresse (complète courrier) :

Code postal :

Commune : Pays : @Courriel :

☎Téléphone domicile : ☎ Travail:

☎Mobile : ☐ accepte les SMS

☐ autorise à communiquer son adresse postale et son courriel

☐ Consent à l'étude automatique de son droit de bourse…… ☐ Perçoit les aides (bourse)

Emploi : (renseigner la profession cf. annexe) code : Profession

PERSONNE A CONTACTER

Lien : ☐ Mère / ☐ Père / ☐ Ascendant / ☐ Fratrie / ☐ Autre membre de la famille / ☐ Tuteur / ☐ Elève lui-même / ☐ ASE / ☐ Educ / ☐ As Familial / ☐ autre (Précisez) :

Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom

☎Téléphone domicile : ☎ Travail :

☎Mobile : ☐ accepte les SMS

ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE

☐ Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse. ☐ Non, je refuse.

Vous-même :

Nom de famille (1) :

Nom d'usage : (2) :

Prénom 1 (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance : / / Pays de naissance :

Département de naissance (4) : Commune de naissance (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, cependant pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e) (1) : Civilité : ☐ Mme : ☐ Mr

Nom d'usage : (2) :

Prénom 1 (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance : / / Pays de naissance :

Département de naissance (4) : Commune de naissance (4) :

---

(1). Nom de famille : nom de naissance. Obligatoire. (2). Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille
(3). Prénoms : dans l'ordre de l'état civil. (4). Département (ex : 069) et commune de naissance à compléter si vous êtes né(e) en France.
Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

AUTORISATIONS ET SIGNATURES

Concernant l'élève : Nom : Prénom :

Qui intègre une classe de : . *à* la rentrée 2026

Règlement intérieur :
Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le site du lycée.
Date : / /
Signature du représentant légal : Signature de l'élève :

Utilisation de données dans le logiciel Pronote :

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance des droits concernant l'image et la voix de l'élève qui s'inscrit.
Concernant l'utilisation de la photographie de l'élève dans le logiciel « Pronote » qui permet le suivi pédagogique et éducatif et dont l'usage est accessible exclusivement aux personnels de l'établissement, à l'élève lui-même et ses représentants légaux (cochez votre réponse) :

☐ J'autorise la captation de l'image de mon enfant par les personnels de vie scolaire et son utilisation dans « Pronote »
☐ Je n'autorise pas la captation de l'image de mon enfant par les personnels de vie scolaire et son utilisation dans « Pronote »

Date :
Signature du représentant légal Signature de l'élève mineur ou de l'élève majeur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon

A compléter

FICHE D'URGENCE

Non confidentielle conforme au RGPD à renseigner par les représentants légaux à chaque rentrée scolaire.

Année scolaire : 2026 / 2027

Classe :

ELEVE

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de portable de l'élève majeur :

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM - Prénom :
Adresse (si différente) :
……
domicile
portable
travail :
mail :

NOM - Prénom :
Adresse (si différente)
……
domicile ..
portable :
travail
mail :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Indiquer au moins deux contacts de votre entourage : les coordonnées des personnes susceptibles de vous prévenir rapidement :

NOM-Prénom ..n° de téléphone
NOM-Prénom. n° de téléphone

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-Centre 15.
Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.
Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : ☐ oui ☐ non
(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire).

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : ☐ oui ☐ non
(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire).

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? ☐ oui ☐ non
Si oui, et/ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et/ ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche de santé confidentielle, à remettre sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier.

Lors de la première inscription dans l'établissement, fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche confidentielle de santé, sous enveloppe cachetée, à l'attention du personnel infirmier de l'établissement.

A. **Le,** **Signature des représentants légaux :**

BO du 16 Juin 2005 relatif à l'archivage : fiche conservée 2 ans puis détruite

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon

FICHE DE SANTE CONFIDENTIELLE

A remettre sous pli cacheté à l'attention du personnel infirmier

Année scolaire : 2026 / 2027 **Classe** :

NOM et Prénom de l'élève:

Date de naissance :

Adresse :

N° de portable (élève majeur) :

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM - Prénom :
Adresse (si différente)
.....
domicile
portable
travail : .
mail : .

NOM - Prénom :
Adresse (si différente)
.....
domicile
portable :
travail :…
mail : .

Votre enfant est-il porteur d'une pathologie chronique : ☐ oui ☐ non
Laquelle :

Votre enfant présente-t-il des allergies ? ☐ oui ☐ non
- Alimentaires : ☐ oui ☐ non
- Médicamenteuses : ☐ oui ☐ non
- Autres allergies : ☐ oui ☐ non

Devra-t-il prendre un traitement sur le temps scolaire : ☐ oui ☐ non
(Le personnel de santé vous contactera si besoin).
Rappel important du règlement intérieur : Pour toute prise de traitement pendant le temps de présence dans l'établissement scolaire, les médicaments et un double de la prescription médicale seront déposés auprès de infirmiere.

Votre enfant bénéficie-t-il et/ou souhaitez-vous qu'il bénéficie d'un PAI : ☐ oui ☐ non
Un élève atteint de **troubles de la santé, physiques ou psychiques, évoluant sur une longue période,** peut bénéficier d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** qui permet d'aménager sa scolarité au plus près de ses besoins, dans le respect de la confidentialité, (traitements ou soins particuliers, aménagements spécifiques, protocole d'intervention en cas d'urgence). Circulaire *du 10 février 2021, BO n°9 du 4 mars 2021*.

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) : **☐ oui ☐ non**

Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qui vous semblent importantes de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-Centre 15. Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'établissement. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un parent ou de son responsable légal.

Médecin traitant : (NOM, adresse et n° de téléphone) :

A **Date**

Signature :

Fiche en conformité avec le RGPD (27 avril 2016) : j'accepte que ces informations fassent l'objet d'un traitement. Cette fiche peut être transmise aux services de secours et d'urgence.
Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 Juin 2005 relatif à l'archivage)

ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE
Année scolaire 2026-2027

Vu le règlement intérieur de l'établissement,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LALL
LYCÉE AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE
LYON 8
Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon 08
50 boulevard des Etats-Unis 69008 Lyon
04.78.78.31.78
ce.0690035n@ac-lyon.fr

Maison des Lycéens (MDL) du lycée Lumière Adhésion 2026 / 2027

La Maison des Lycéens est une association et un outil au service des élèves. Elle est placée sous la responsabilité des élèves et elle a pour but de proposer des activités péri-éducatives à caractère culturel.
Elle fonctionne en collaboration avec le C.V.L et doit être l'occasion pour les élèves de faire preuve d'initiative, d'esprit d'équipe et de prendre des responsabilités au sein de l'établissement.

L'adhésion de **5 euros** permet d'organiser des activités festives (bal des Terminales, financement de sortie et voyage, d'apporter une contribution financière à divers projets…)

✂

Bulletin d'adhésion 2026 / 2027
A rendre avec le règlement de 5 euros

☐ Espèces
☐ Chèque
☐ CB

NOM : _____ CLASSE : _____

PRENOM : _____

J'adhère à la MDL du Lycée Lumière

Date : _____ Signature : _____

Le règlement de cette adhésion doit se faire par chèque à l'ordre de : La M.D.L du lycée Lumière ou en espèces.
Merci d'indiquer le nom, prénom et la classe actuel de l'élève au dos du chèque, ou sur l'enveloppe pour les espèces, et de joindre le bulletin ci-dessus rempli et signé.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Informations sur le traitement de vos données personnelles
Tableau des codes professions

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.
Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.
C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).
Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application SIECLE (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales
SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction,** au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation
En vertu de l'article L112-13 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Éducation Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).
Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Education nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mise en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données
Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Éducation Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?
Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr
Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD
- ou par courrier postal, à Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
  À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)110,
  rue de Grenelle
  75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil
- ou par courrier postal, à : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
  3 Place de Fontenoy
  TSA 80715
  75357 PARIS CEDEX 07

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

CODES PROFESSIONS

	Libellé
	AGRICULTEURS EXPLOITANTS
10	Agriculteurs exploitants
	ARTISANTS, COMMERCANTS ET CHEF D'ENTREPRISE
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
	EMPLOYES
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers

Code	Libellé
	OUVRIERS
62	Ouvriers qualifiés de. type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers non qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
	RETRAITES
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
	PERSONNES SANS ACTIVITES PROFESSIONNELLE
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle > = 60ans (sauf retraités)

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image / la voix d'un élève ou étudiant

A Conserver

Les signatures d'autorisation parentale ou d'élève majeur sont à déposer sur la dernière page du dossier d'inscription

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Etablissement scolaire : **LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE** **Code postal / Commune** : 69008 LYON

Tél. : 04.78.78.31.78 **Année scolaire : 2026 - 2027**

1- Finalités envisagées

Gestion administrative en lien avec la scolarité de l'élève
Activités pédagogique menées par les enseignants
Activités liées à la vie lycéenne / étudiante (CVL, MDL, photo de classes, etc).

2- Modes d'exploitation envisagées

Autorisation*	support	Conservation	Étendue de la diffusion
Réponse et signaturep4 du dossier	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnel administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
	Trombinoscope PRONOTE	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
	Ecran communication interne / usage en classe	1 année scolaire	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet, logiciels ou support pédagogiques pour les cours en distanciel, etc.)
	En ligne	1 année scolaire	Site ENT accès résservé
	En ligne	1 année scolaire	Internet (monde entire) via site public du lycée Lumière

3- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par *le chef d'établissement* afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-clermont.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon 8ème

LALL LYCÉE AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE LYON 8

Année Scolaire 2026-2027

SERVICE D'HEBERGEMENT : FONCTIONNEMENT ET TARIFICATION

Tous les élèves du Lycée Lumière bénéficient du système de restauration en libre-service selon leurs besoins. La validation de l'inscription donne automatiquement droit au statut de demi-pensionnaire.

Le choix du statut d'interne est annuel et doit être impérativement fait lors de l'inscription de l'élève. **L'inscription en qualité d'interne ne sera possible que si la famille est à jour de ses paiements de l'année 2025-2026**.

L'accès au restaurant scolaire se fait par un système de reconnaissance par QR code ou code barre.

Lors de la semaine de rentrée toutes les informations pratiques seront données aux élèves.

1) - ADMISSION A L'INTERNAT (Système du forfait)

L'admission au service d'hébergement est prononcée par le Proviseur, conformément à la demande de la famille, et en fonction des capacités d'accueil.

2) - FRÉQUENTATION DU SERVICE DE RESTAURATION

A - INTERNES

MONTANT DES FRAIS SCOLAIRES *(Système du forfait)*

Arrêté par le Conseil d'Administration et soumis au contrôle des prix, le montant des frais scolaires est un montant forfaitaire annuel (c'est-à-dire quel que soit le nombre de repas pris) **et donne lieu à une facturation et un recouvrement trimestriel**.

Ce tarif comprend les 3 repas et l'hébergement	Tarif annuel 2026	**Tarif 1er trimestre septembre décembre 2026/2027**
Internes (lundi-vendredi)	1 757.12€	**692.81€**
Internes (Dimanche soir – vendredi)	2 106.55€	**820.34€**

L'avis aux familles pour septembre/décembre sera établi début novembre (sauf modification de la réglementation des bourses) et adressé par courriel.

Le forfait trimestriel est payable dès réception de l'avis aux familles dans le délai indiqué. Le montant peut être réglé aussi selon un échéancier personnel par internet sur l'interface « espace famille restauration ». Ce document précise le montant des frais scolaires du trimestre et fait apparaître en déduction, pour les familles concernées, le montant trimestriel des bourses nationales.

Les modalités financières (remises) sont déterminées dans le règlement du Service de Restauration et d'Hébergement adopté le 01/06/2017.Ce document est disponible sur le site internet du lycée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon 8ème

LALL LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE LYON 8

B - DEMI-PENSIONNAIRES

Tous les élèves non internes sont considérés comme demi-pensionnaire.

Tarif : prix du repas **4,55** € (année 2026)

Les comptes doivent être crédités avant passage.

Pour les anciens élèves, il convient de **réapprovisionner leur compte via le service télépaiement (cf. encart ci-dessous).**

Pour les nouveaux élèves, les identifiants et la procédure de télépaiement leur seront transmis à la rentrée.

MODE DE PAIEMENT PAR INTERNET

Le paiement de la **demi-pension** se fait prioritairement en ligne par **internet** (montant libre) sur le site du lycée **https://lumiere.ent.auvergnerhonealpes.fr/(**paiement sécurisé). **Les identifiants et mots depasse** seront fournis à la rentrée pour les nouveaux élèves.

Le paiement de l'**internat** se fait prioritairement en ligne par **internet** sur le site de l'éducation nationale : **https://educonnect.education.gouv.fr**

AIDES et BOURSES

En cas de difficultés financières, il vous est possible de solliciter une aide de fonds social.
Vous pouvez retirer un dossier auprès de l'assistante sociale, de l'intendance ou sur le site du lycée :https://lumiere.ent.auvergnerhonealpes.fr/
Les bourses sont versées trimestriellement après déduction des sommes dues au titre des prestations d'internat.

JOINDRE UN RIB lors de l'inscription »

Ce RIB permet le paiement de la bourse et le remboursement éventuel du solde disponible sur le compte de restauration / internat / voyage lors du départ de l'élève.

Pour les familles boursières, le RIB transmis doit être **au nom du parent bénéficiaire de la bourse (celui ayant fait la demande).** La mise en paiement de la bourse par l'établissement ne peut se faire que sur le compte bancaire du parent ayant fait la demande, seul bénéficiaire reconnu par le service académique des bourses.

Sans fourniture de ce RIB, le solde du compte de restauration / internat / voyage restera propriété de l'établissement au bout de 3 mois s'il est inférieur à 8 € et de 4 ans s'il est supérieur à 8 € (voir article de loi ci-dessous).

Une notification en juin est affichée au self visible sur les bornes du self et sur le site Internet (Espace famille restauration). Elle sera aussi transmise par mail (si adresse mail valide).

Ces éléments valent information des familles.

ARTICLE DE LOI

Lorsque **le montant de la créance détenue sur l'EPLE est inférieur à 8 euros**, l'article21 de la loi definances n° 66-948 du 22 décembre 1966, modifié par l'article 51.V de la LFR 2001(n°2001-1276 du 28/12/2001) prévoit : « Toute créance inférieure à 8 euros constatée dans les écritures d'un comptable public et provenant de trop-perçus est **définitivement acquise** à la collectivité débitrice **à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de sa notification au créancier** ».

LYCÉE LUMIÈRE Lyon 8° (50 boulevard des États-Unis).

Document destiné aux élèves entrants de seconde

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE PRENDRE L'OPTION FACULTATIVE
LCA : LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ (mondes grec et romain)

CETTE OPTION EST OUVERTE AUX GRANDS DÉBUTANTS AINSI QU'À CEUX QUI ONT ÉTUDIÉ LE LATIN OU LE GREC AU COLLÈGE.

CETTE OPTION DE 2h EST VALORISANTE.
ELLE CONVIENT À TOUS LES PROFILS D'ÉTUDE
ET CONSTITUE UN VÉRITABLE ATOUT SI ON LA CONTINUE EN PREMIÈRE ET TERMINALE POUR LE BACCALAURÉAT et POUR PARCOURS SUP.

> VOUS SOUHAITEZ DISPOSER D'UNE OPTION VALORISANTE POUR LE BACCALAURÉAT ?

→ cochez l'option LCA dans le dossier d'inscription.
→ et signalez ce choix le jour de votre inscription en Seconde.

- **L'OPTION LCA PERMET EN EFFET DE :**

- ***de progresser car l'évaluation s'appuie sur les réussites.***

- ***Cette option apporte une culture indispensable pour les études supérieures (notamment dans les domaines culturels, philosophiques, juridiques, scientifiques, économiques, politiques, littéraires, linguistiques ...)***

- ***Elle explore le monde méditerranéen et ses extensions : Europe, Afrique, Asie***

- ***Elle met en contact mondes anciens et mondes contemporains.***

- ***Elle permet de s'interroger sur des questions actuelles et de prendre en compte la philosophie, les arts et les sciences.***

- ***Elle permet de s'initier aux arts du langage et au jeu de la traduction***

Je souhaite prendre en seconde l'option facultative LCA (langues et cultures de l'Antiquité) => réponse à cocher dans le dossier d'inscription. Pensez à signaler votre choix le jour de l'inscription au Lycée.